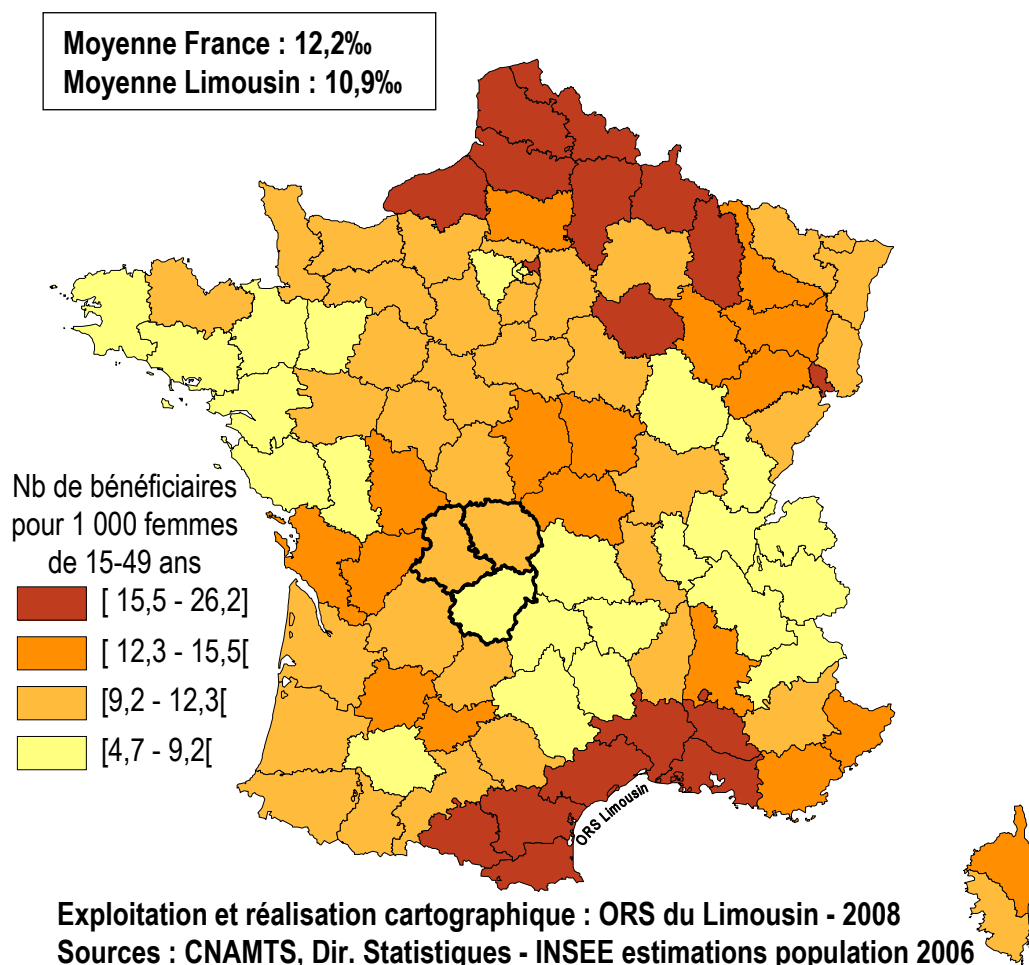


## Proportion de personnes bénéficiaires de l'API\* pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans au 31.12.2007 en France par département

➤ **ORS Limousin - 2008** ◀



La carte de ce document est à votre disposition et peut être reproduite. Nous vous remercions de bien vouloir citer sa provenance en cas d'utilisation.

\*Allocation Parent Isolé : Créée en 1976, cette allocation est attribuée à toute personne vivant seule, avec un ou plusieurs enfants à charge, vivant ou à naître, et sous condition de ressources ; le montant varie selon le nombre d'enfants. Cette prestation est gérée et versée par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

### Précisions :

- L'allocataire est le bénéficiaire régulier d'une ou plusieurs prestations légales.
- Le bénéficiaire est la personne qui perçoit la ou les prestations.
- La ou les personnes couvertes sont l'allocataire ainsi que, le cas échéant, son conjoint et son ou ses enfants.